

CS/

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

**DECRET N° 2000-641 DU 29 DECEMBRE 2000**

Portant approbation des états financiers  
de la Société Nationale pour  
la Promotion Agricole (SONAPRA) pour  
l'exercice clos au 31 décembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- VU le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le décret n° 99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU le décret n° 91-161 du 22 juillet 1991 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour la promotion Agricole (SONAPRA) ;

.../...

Sur rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2000 ;

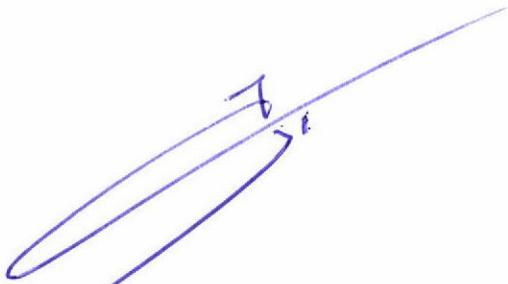
## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés, les états financiers de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

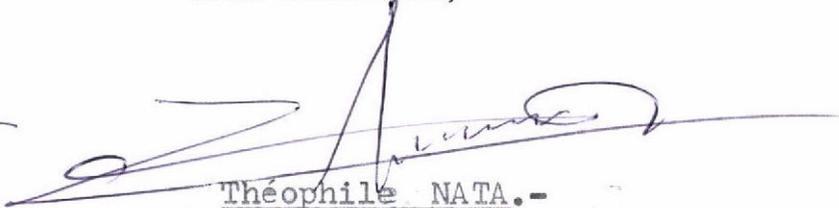
.../...

Le Ministre du Développement  
Rural,

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Théophile NATA.-**



**Théophile NATA.-**  
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR  
4 MFE 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG DGDDI 5  
BN -DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3 UNB -  
FASJEB 3 JO 1